

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-seizième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 14 mars 2019, à 15 h 15

Président : M. Aidan Liddle (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1496^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, bonjour.

Je prévois de reprendre nos travaux là où nous en étions restés ce matin. J'espère que vous avez à présent tous reçu des instructions définitives de la part de vos capitales. Il me semble que nous discutons de cette décision depuis longtemps. Nous avons mené des échanges intenses à ce sujet, et j'espère que ces quelques heures supplémentaires ce matin vous ont permis d'obtenir des instructions de la part de vos capitales. Avant de poursuivre, je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, avant de présenter une motion d'ordre, je souhaiterais dire quelques mots sur la raison de cette motion. Avant la séance d'aujourd'hui, j'avais demandé au Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de me donner la parole. Mais elle ne m'a pas été donnée. Nous avons ensuite aussi signalé que nous souhaitions intervenir pour faire une déclaration sur le même point. La parole, comme vous le savez, ne nous a alors pas non plus été donnée, au motif que nous n'avions pas signalé à temps que nous souhaitions intervenir.

Pourquoi dis-je cela ? Pour une simple raison : nous avons encore perdu quelques heures, au lieu d'apporter les clarifications nécessaires qui nous permettraient de trouver une issue à la situation complexe dans laquelle nous avons été placés en ce qui concerne le projet de décision de la Conférence du désarmement.

Je commencerai par une chronologie des événements. Vous vous rappellerez que des propositions supplémentaires ont été formulées oralement à la séance plénière de la Conférence, mardi. Si je me souviens bien, la Conférence n'a approuvé qu'une seule des modifications proposées, à savoir celle concernant le neuvième alinéa du préambule, où le mot « multiculturalisme » a été remplacé par le mot « multilatéralisme ». À cet égard, nous sommes d'accord avec le Président, quoi qu'en partie seulement, sur le fait que les modifications étaient de nature technique ou rédactionnelle. Comme d'autres délégations, nous n'avons été avertis des changements apportés qu'en fin d'après-midi hier, à savoir le 13 mars. Nous ne pouvons être d'accord avec le Président sur le fait que toutes les modifications qu'il a apportées sont de nature technique.

Je souhaiterais tout d'abord appeler votre attention sur le paragraphe 2 du dispositif, dans lequel l'ordre de priorité des tâches des organes subsidiaires a été considérablement modifié. Alors qu'à l'origine, l'accent était mis sur l'examen de mesures efficaces, il est à présent placé sur les instruments juridiquement contraignants. Un tel changement doit faire l'objet d'une négociation. À cet égard, sans même avoir reçu le feu vert de notre capitale, nous avons immédiatement formulé une contre-proposition. Il s'agissait d'ajouter « under the agreed comprehensive and balanced programme of work » (dans le cadre du programme de travail complet et équilibré convenu) après « legally binding instruments for negotiations » (les instruments juridiquement contraignants susceptibles d'être négociés), étant donné que des négociations ne pourraient pas avoir lieu sans qu'il soit fait mention du programme de travail de la Conférence.

Le deuxième point concerne le paragraphe 7. Nous ne pouvons accepter un mandat indéfini pour un coordonnateur spécial ou des coordonnateurs spéciaux. Il est ici spécifiquement question des consultations avec les délégations – à savoir que les coordonnateurs spéciaux pourront choisir, à leur discrétion, les délégations qu'ils souhaitent consulter, que ces délégations soient ou non membres de la Conférence. Il n'est fait mention des membres de la Conférence que plus bas, dans la partie du projet de texte où sont évoquées les séances officielles et informelles.

Dans ce contexte, il serait selon nous plus approprié que le Président, en demandant une nouvelle publication de ce document, modifie la cote en Rev.3 et remplace la date par le 13 mars. Un tel changement refléterait fidèlement la chronologie et les faits. Bien entendu, dans ce cas, nous soumettrions – comme nous l'avons déjà fait oralement, bien que quelques heures plus tard que nous l'aurions voulu – des observations supplémentaires. En outre, chers collègues, lors d'une séance plénière mardi, qui a été enregistrée, la délégation russe a dit estimer que toute modification d'un document aussi important qu'un projet de décision de la Conférence du désarmement devrait, dans notre système, être

approuvée par notre capitale. Et il n'est pas toujours possible de se mettre d'accord sur des questions de fond en quelques heures.

Nous encourageons vivement le Président à incorporer les modifications que nous proposons, puis à poursuivre les pourparlers sur le document. Si le Président compte accéder à notre demande, je m'arrêterai ici, étant donné que nous avons une autre déclaration à faire avant que de quelconques mesures soient prises et que le projet de texte soit officiellement soumis pour adoption. Dans le cas contraire, nous sommes prêts à lire notre déclaration principale, dans laquelle nous présenterons nos motivations et notre position sur ce projet de décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et donne la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens avant tout à souhaiter la bienvenue au Directeur général, qui nous a rejoints pour cette séance. Nous avons demandé la parole en raison de ce qui s'est passé ce matin. Afin d'énoncer clairement la position de Cuba, je devrai probablement présenter mes remarques en deux temps. Je souhaiterais tout d'abord aborder les questions de procédure puis, en fonction de la manière dont nous déciderons de procéder pour la suite de cette séance, nous exposerons des points de vue sans doute plus axés sur le fond.

Pour commencer, ma délégation souhaiterait toutefois souligner que la séance de ce matin a débuté par les observations d'un ambassadeur, qui a donné des raisons de procédure et de fond pour lesquelles nous ne devrions pas être obligés de nous prononcer sur un projet de texte qui ne fait l'objet d'aucun accord. Une autre délégation a pris la parole, puis vous avez tout simplement levé la séance, sans entendre l'ensemble des délégations qui auraient pu souhaiter s'exprimer. Vous avez convoqué la présente séance à l'heure inhabituelle de 14 h 50. Nous nous trouvions dans la salle à l'heure dite, mais la séance n'a pas débuté, c'est du moins ce que nous avons compris d'après l'interprétation. Il n'a pas non plus été demandé aux personnes présentes si elles étaient d'accord pour tenir cette séance, sachant qu'elles étaient susceptibles d'avoir d'autres engagements cet après-midi. Vous nous avez par ailleurs demandé de nous prononcer sur une décision rédigée en anglais uniquement, et non dans les six langues de travail de la Conférence du désarmement, et vous avez invoqué une règle des vingt-quatre heures pour la convocation de la présente séance.

Ce temps a été très précieux pour notre délégation. Nous avons parcouru le Règlement intérieur, et n'y avons trouvé aucun article nous obligeant à nous prononcer sur un texte vingt-quatre heures après qu'il a été diffusé par le secrétariat. Nous avons été encore plus diligents et avons tenté de trouver une pratique ou un article similaire dans le Règlement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous ne saisissons toujours pas les raisons de la convocation de cette séance et de l'empressement à prendre une décision, sachant que le projet de décision fait manifestement l'objet d'un grand nombre d'observations et d'objections. Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur ce point, car à l'évidence, si nous appliquons le Règlement de l'Assemblée générale de manière subsidiaire – et c'est l'Assemblée générale qui a adopté la résolution portant création de cette Conférence –, je tiens à préciser que d'autres dispositions de ce règlement nous autoriseraient, par exemple, à apporter directement des modifications à votre décision. Il conviendrait dès lors que nous nous prononcions d'abord sur votre texte tel que modifié par les délégations présentes, de sorte que nous puissions ensuite nous prononcer sur la première décision.

Je pense qu'il serait malavisé de faire passer une décision malgré les objections soulevées. Je clos mes remarques concernant les questions de procédure sur ce point, pour aborder à présent deux questions de fond. L'article 18 du Règlement intérieur de la Conférence dispose que « la Conférence conduit ses travaux et prend ses décisions sur la base du consensus ». En d'autres termes, il doit y avoir consensus pour que la Conférence puisse prendre une décision ou mener ses travaux, et rien dans le Règlement intérieur ne confère au Président le pouvoir unilatéral de faire passer des décisions lorsqu'il est clair que des travaux ou une décision ne font l'objet d'aucun consensus. La même idée est exprimée au paragraphe 120 de la résolution qui a été adoptée à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui a mené à la création de cette Conférence.

La poursuite des recherches a en outre révélé un document portant la cote CD/PV.1338, dans lequel figure le compte rendu d'une séance de la Conférence tenue le 13 février 2015. Je vais citer un passage de ce compte rendu de la Conférence, dans lequel une délégation déclare que la décision n'améliore rien, qu'elle ne devrait pas être prise à la légère et qu'une approche « c'est à prendre ou à laisser » n'est pas acceptable. L'Ambassadeur du Royaume-Uni avait alors déclaré, je cite : « Par conséquent, à ce stade, nous vous demandons de reporter la décision relative à la création du groupe de travail sur les méthodes de travail jusqu'à ce que nous ayons examiné clairement ce que vous proposez maintenant oralement » (p. 14). Je cite littéralement les propos tenus par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Pollard, il y a quatre ans. Le temps dont nous avons pu disposer nous a permis de procéder à un examen utile de ces documents, et nous nous demandons véritablement si la voie que nous envisageons d'emprunter dans le cadre de cette Conférence est la plus appropriée si, comme nous le disons depuis le début, nous souhaitons éviter la politisation et nous concentrer sur le mandat de la Conférence, qui est de négocier des instruments juridiquement contraignants qui promeuvent le désarmement, en particulier dans un contexte international où le désarmement devrait constituer une préoccupation première.

Pour conclure, je souhaiterais ajouter que nous sommes aussi disposés à remanier d'autres éléments de fond de votre projet de décision, mais je pense que ces paroles nous aideront à réfléchir un peu à ce que nous sommes vraiment en train de faire aujourd'hui. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous tenons à souligner une nouvelle fois que le Venezuela a participé à toutes les discussions dans un esprit constructif, et dans ce contexte, nous avons demandé des garanties expresses quant à certaines des propositions figurant dans le projet de décision, à savoir celles relatives aux organes subsidiaires proposés et aux coordonnateurs en particulier. Malheureusement, nos suggestions n'ont pas été acceptées. Ma délégation souhaiterait réitérer qu'elle souscrit à la nécessité de revoir la composition de la Conférence du désarmement, tant que cette revue vise à en augmenter le nombre de membres, ce qui pourrait aider la Conférence à créer une nouvelle dynamique et favoriser l'émergence de nouvelles idées.

Nous répétons avec insistance – et ceci n'est pas un message à García – que notre délégation s'oppose à toutes les tentatives, passées, présentes et futures, visant à exclure ou à dénigrer des États membres. Mon pays regrette de se voir obligé de souligner qu'en raison de la belligérance non dissimulée et notoire de leur gouvernement envers la République bolivarienne du Venezuela, certains ambassadeurs proposés comme coordonnateurs ne seront pas capables d'assurer une approche transparente, sereine et équilibrée. Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir quelle ligne de conduite le Président proposera, afin que nous puissions prendre nos dispositions en conséquence. Nous nous abstiendrons donc de formuler des observations supplémentaires jusqu'à ce qu'une ligne de conduite soit proposée par le Président de la Conférence, qui, nous devons le reconnaître, a déployé des efforts exceptionnels pour répondre aux préoccupations de toutes les délégations. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je souhaite la bienvenue au Directeur général. Je pense que sa présence confirme notre sentiment à tous, à savoir qu'il s'agit d'une séance très importante pour la Conférence du désarmement aujourd'hui. En outre, les intervenants précédents ont rendu hommage au Président et salué l'impartialité avec laquelle il a traité cette question jusqu'à présent, et je souhaite à mon tour dire tout le bien que je pense de la manière dont il a conduit les travaux et dont il nous a amenés à cette décision.

Pour ma délégation, il n'y avait aucun doute sur le processus et sur la procédure que nous suivions, qui visait à aboutir à une décision aujourd'hui, donc je suis un peu surpris de la tournure qu'a prise le débat cet après-midi. L'esprit dans cette salle ces dernières semaines a été très constructif, et soyons francs quant à ce que nous décidons aujourd'hui. C'est très simple : il s'agit de décider si nous poursuivons les travaux de fond en tant que Conférence ou si nous réfléchissons en tant que groupe aux procédures, aux méthodes de travail et à l'élargissement, un thème dont nous discutons depuis des années dans cette salle. C'est une discussion très simple. La seule question est de savoir si la volonté politique est au rendez-vous.

Cette semaine, l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique a, à mon sens, exprimé à haute voix et avec éloquence l'état d'esprit qui règne dans cette salle, et je tiens à le saluer pour sa déclaration. Et je souscris pleinement à ses propos, mais il a donné le ton que nous percevons tous dans cette salle. Il ne tient donc qu'à nous de prendre ou non cette décision, et nous pouvons mener un très long débat sur les procédures. Nous avons pris la décision en anglais l'année dernière, et ce n'était alors pas un problème. Nous avons une règle de vingt-quatre heures – ce n'est pas une règle, c'est une pratique, et nous pouvons débattre sur ce point pendant des semaines. Mais la question à laquelle nous devons tous répondre est de savoir si nous prenons la responsabilité de continuer avec la Conférence ou non.

Nous devons tous réfléchir : si cette décision est négative aujourd'hui ou si nous ne parvenons pas à une décision, cela aura des conséquences majeures, que nous devons tous subir. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas pour sa déclaration et donne la parole au Représentant de la Turquie.

M. Ağacıkoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Pour commencer, je souhaiterais vous remercier vous et votre équipe pour vos efforts constants tout au long de votre présidence. C'est un climat de coopération et de compréhension mutuelle qui prévaut dans cette enceinte grâce à votre direction compétente en tant que Président de la Conférence du désarmement. Je voudrais également à nouveau vous remercier, au nom de ma délégation, pour le dur travail que vous avez fourni en vue de permettre à la Conférence de disposer d'un projet de décision.

Depuis que la première version du projet de décision a été diffusée, nous avons exposé notre position lors de deux séances plénières formelles et au cours de nos consultations bilatérales. Nous avons mis en évidence les éléments solides du projet de décision et ceux qui doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie. Certaines autres délégations ont également exprimé des inquiétudes à propos de ce projet de texte. Nous sommes d'avis qu'il serait prématuré de se prononcer sur ce projet de texte ; son contenu et sa formulation peuvent encore être améliorés pour aboutir à un texte consensuel. Nous proposons dès lors de ne pas nous précipiter et de poursuivre les discussions sur le projet de texte. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie pour sa déclaration et donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous avez déployés dans le cadre de la rédaction de cette décision. Ma délégation n'a pas l'intention de s'opposer à l'adoption d'une décision qui conviendrait à tout le monde dans cette salle. Néanmoins, elle ne peut tout simplement pas ignorer le fait que certaines délégations ont fait part de leur préoccupation et de leur désaccord sur des éléments clefs du projet de décision actuel et qu'il y a un empressement à adopter la décision sans y répondre.

Nous souhaitons véritablement que la session de cette année aboutisse au meilleur résultat possible, mais la décision dont dépendent nos travaux de fond devrait être dénuée d'ambiguïté ou d'éléments controversés, car dans le cas contraire, il y aura des conséquences négatives et notre travail se compliquera. Des consultations pourraient encore être menées en vue de surmonter les divergences et d'aboutir à une solution soutenue par l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement. Je recommanderais dès lors

que nous prenions plus de temps pour envisager de nouvelles modifications et clarifier ce projet de texte.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et merci encore à vous et à votre équipe pour tous les efforts que vous avez déployés pour tenter de nous amener à un consensus sur ce texte.

Nous travaillons là-dessus depuis plusieurs semaines déjà, et ce texte, le projet de décision actuel, constitue ce que ma délégation considérerait comme un compromis raisonnable. Même si nous avons poursuivi ces discussions pendant seize semaines supplémentaires, certains dans cette salle auraient encore trouvé une raison de ne pas approuver le texte. Je pense que vous vous êtes montré plus qu'équitable, prévenant et créatif dans vos tentatives d'aboutir à un compromis, mais un groupe restreint dans cette salle n'a nullement envie que la Conférence du désarmement aille de l'avant, donc je dirais tout simplement, Monsieur le Président, que les pays ont eu assez de temps pour obtenir leurs instructions. Nous avons longuement débattu et il est à présent temps que nous nous prononcions sur votre projet de texte.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration et donne à nouveau la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, si je comprends bien, vous n'apporterez pas de modifications supplémentaires au projet de décision. Nous voudrions dès lors nous concentrer sur certaines questions de fond et notre déclaration sera, entre autres, une réponse à ceux qui nous demandent de faire preuve de volonté politique.

Chers collègues, la deuxième présidence de la session annuelle de la Conférence du désarmement – la présidence britannique – touche à sa fin cette semaine. Il est temps de faire le bilan de ce que nous avons accompli. Tout d'abord, nous devons relever l'absence de progrès vers l'objectif principal de nos efforts conjoints, à savoir un accord sur un programme de travail mutuellement acceptable. Il est dommage que nos collègues britanniques n'aient pas tenu compte des nombreux conseils qui leur ont été donnés ou tiré parti du projet de programme de travail de la précédente présidence.

Je rappelle que la délégation russe a immédiatement soutenu ceux qui préconisaient une double approche, à savoir des travaux menés en parallèle sur deux axes interdépendants et complémentaires : le programme de travail et le projet de décision sur les organes subsidiaires. Nous sommes convaincus que les présidences suivantes de la Conférence du désarmement, y compris nos collègues américains, accorderont la considération voulue au programme de travail et déploieront de nouveaux efforts à cet égard.

Chers collègues, je souhaiterais souligner que nous tenons ce discours depuis le début, et non pas seulement maintenant que la présidence britannique touche à sa fin. Et ne prétendons pas que personne n'était au courant de notre position. L'Ambassadeur Gatilov a fait valoir les mêmes arguments principaux lors du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement.

La délégation russe a commenté à plusieurs reprises et de manière détaillée le projet de texte britannique à la Conférence et au cours de réunions bilatérales. Nous avons également proposé des modifications écrites, qui garantiraient une prise en compte globale et équilibrée de tous les points de l'ordre du jour. Je ne vais pas me répéter. Je vais simplement me concentrer sur les points principaux.

Premièrement, en vue de garantir un lien direct entre l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, qui a été adopté par consensus, et les travaux des organes

subsidiaries, nous avons proposé d'articuler les travaux des organes subsidiaires autour des points de l'ordre du jour, comme ce fut le cas pour la session de 2018. De nombreuses autres délégations ont, soit dit en passant, fait des suggestions en ce sens. Afin de poursuivre les travaux de manière équilibrée – un objectif qui, d'ailleurs, est mentionné dans le préambule du projet de décision – nous avons demandé la création d'un organe subsidiaire indépendant au titre des points 5 à 7 de l'ordre du jour, dans le droit fil de ce qui s'est fait l'année dernière. Toutefois, notre point de vue, tout comme celui d'autres délégations, n'a pas été pris en compte.

Deuxièmement, nous avons tenu compte à la fois des inquiétudes quant à la charge croissante pesant sur les délégations et de l'expérience des années précédentes. Il a été proposé, sur la base de ce qui a déjà été fait par le passé, de regrouper les trois questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement au sein d'un organe subsidiaire. Il serait ainsi possible d'aborder le désarmement nucléaire de façon globale, sous tous ses aspects et en tenant compte de la combinaison de facteurs pesant sur la stabilité stratégique et la sécurité mondiale. Au vu de l'érosion croissante du dispositif international de maîtrise des armements, le lancement d'un dialogue multilatéral sur le désarmement nucléaire, comme l'a demandé dans cette salle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, serait particulièrement pertinent. La Conférence du désarmement, en raison de sa spécificité et de sa composition, qui comprend tous les acteurs clés, constitue l'enceinte idéale, sinon la seule, pour résoudre cette question pressante. La Conférence a toutefois fait la sourde oreille à notre invitation à mener un débat de fond et professionnel sur le problème le plus urgent en matière de sécurité internationale. Au lieu de cela, les experts du désarmement dans cette salle ont choisi, comme ils l'avaient fait il y a vingt ans, de n'examiner que quelques aspects isolés du désarmement nucléaire, en décalage avec le contexte stratégique global et les profonds bouleversements qui s'opèrent à travers le monde.

Troisièmement, en l'absence de quelconques restrictions légales internationales, nous avons demandé à ce que la menace croissante de la transformation de l'espace extra-atmosphérique en une nouvelle arène de confrontation armée ne soit plus ignorée. Pour éviter un scénario négatif, une solution serait d'entamer sans délai des négociations sur le projet de traité entre la Chine et la Russie relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. En entamant de telles négociations, la Conférence du désarmement se concentrerait sur des aspects clés de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui relèvent directement de sa compétence en tant que seule instance de négociation dans le domaine du désarmement, tout en évitant les chevauchements avec d'autres enceintes spécialisées. Mais cela n'a pas été fait non plus. Nous avons souligné que nous étions prêts à examiner toute autre proposition constructive visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Je ne peux que constater que de telles propositions n'ont pas été formulées à ce jour. Nous entendons pourtant pas mal parler de l'importance des débris spatiaux, de la météorologie de l'espace, de la réglementation du trafic spatial et d'autres sujets du même ordre, indépendamment de leur pertinence pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Quatrièmement, en ce qui concerne le discours que nous avons prononcé au débat de haut niveau, nous avons mis l'accent sur la tâche consistant à lutter contre les actes de terrorisme commis avec des armes de destruction massive, et avons relevé qu'en 2017, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, avait proposé qu'une convention pour la lutte contre le terrorisme chimique et biologique soit élaborée à la Conférence. Nous sommes d'avis qu'une telle convention, dont un canevas a été soumis à la Conférence, permettrait de grandement améliorer l'efficacité de l'ensemble des efforts déployés pour lutter contre le dangereux fléau que représentent les actes de terrorisme commis avec des armes de destruction massive. La plupart des membres de la Conférence agissent toutefois comme si ce fléau n'existait pas. En conséquence, le projet de décision ne mentionne que quelques menaces et faits nouveaux, sans préciser le type de travaux menés en parallèle dans des enceintes spécialisées et plus appropriées.

Cinquièmement, nous avons entendu de nombreux appels à reprendre sans délai les travaux de fond de la Conférence. Pour notre part, nous avons indiqué que nous

préférences traiter des questions de fond et, afin de ne pas perdre de vue les questions véritablement importantes, résoudre tout problème de procédure séparément, d'autant plus que, malgré les demandes formulées en ce sens par de nombreuses délégations, le mandat du coordonnateur spécial sur les méthodes de travail de la Conférence et sa composition n'a pas encore été clairement défini. Aucune de nos observations ne se reflète donc dans le projet de décision.

En conséquence, et au vu des sérieuses objections soulevées à l'égard du projet de texte par plusieurs autres membres de la Conférence, la délégation russe propose qu'il ne soit pas soumis pour adoption. Il convient de poursuivre les travaux sur le projet de texte afin qu'il puisse être accepté par tous et adopté par consensus. Il ne semble pas y avoir de consensus pour l'instant.

En conclusion, nous soulignons une nouvelle fois la détermination à mener un dialogue sérieux sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement dans la configuration décidée par les délégations. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer de manière constructive avec la présidence britannique, les six présidents de la session de 2019 et toutes les délégations, en vue que la Conférence puisse reprendre ses travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que la façon dont vous avez mené nos travaux a été exemplaire pendant tout ce mois. Je voudrais dire aussi que vous l'avez fait en toute transparence, en toute inclusivité et en pleine conformité avec les règles de procédure de notre Conférence. Et je tenais à le saluer parce que c'est aussi le sentiment profond de ma capitale.

Nous sommes en complet désaccord avec l'interprétation qui a été faite par certaines délégations avant moi sur la conduite de vos travaux. Nous pensons également que la proposition qui est sur la table et qui a été modifiée oralement ne modifie pas la substance du projet de décision portant la cote CD/WP.619/Rev.2 ; au contraire, elle l'améliore et elle prend en compte l'ensemble des observations qui ont été formulées mardi par l'ensemble des délégations ici présentes. La solution que vous avez proposée n'est pas une solution par défaut comme certains le disent ; c'est la voie qui permettrait à la Conférence du désarmement de renouer avec des travaux de fond et c'est la façon qui nous paraît la plus appropriée pour transcender les clivages politiques mais également pour surmonter les obstacles procéduraux.

Nous sommes absolument convaincus que nous devons procéder de la sorte parce que c'est le seul moyen de renouer avec le mandat de la Conférence, qui est la négociation. Cette proposition permet, en effet, de préparer le terrain à de futurs accords de désarmement. D'ailleurs, je relève, et je l'ai déjà dit auparavant, que c'est comme cela que la Conférence travaillait du temps où elle fonctionnait normalement. Donc nous régressons. Nous régressons si nous ne parvenons pas à un accord aujourd'hui sur cette décision. Si nous n'arrivons pas à adopter cette décision, c'est qu'il y a un problème de volonté politique et c'est tout à fait préoccupant à un moment où nous avons besoin, plus que jamais, d'une relance de la réglementation des armements, dans un contexte stratégique extrêmement tendu que nous connaissons tous et auquel nous devons faire face. Je voulais donc simplement souligner à nouveau la profonde préoccupation de mon pays, de ma délégation, face à cette situation.

Monsieur le Président, ma délégation se tient prête à se rallier au consensus sur votre projet de décision. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens à saluer tout le travail que vous avez entrepris ces quatre dernières semaines pour élaborer un projet de programme de travail pour la session

2019 de la Conférence du désarmement. Nous sommes conscients que cela n'a pas été facile, d'autant plus dans le contexte politique international actuel.

Ce matin, vous avez levé la séance si rapidement que je n'ai pas eu le temps de vous adresser, en accompagnement des cartes que nous avons distribuées plus tôt, nos bons vœux à l'occasion du printemps qui sera bientôt là. Je saisis donc cette occasion pour vous souhaiter à tous que ce printemps qui approche à grands pas soit source d'inspiration. Dans une semaine, les Iraniens, tout comme des millions d'autres personnes aux quatre coins du monde, célébreront Norouz, le début du printemps, avec l'espoir d'un avenir meilleur pour l'humanité et notre planète. Je vous adresse d'ores et déjà à tous mes bons vœux.

En persan, nous disons « *sâli ke nikoust, az bâhârach peydâst* », qui signifie qu'un beau printemps est annonciateur d'une belle année. En anglais, je pense que vous dites qu'un bon début annonce une fin heureuse. C'est peut-être la raison pour laquelle on dit souvent qu'avril et mai sont les mois clefs de l'année. Un bon début, c'est la moitié du chemin parcouru, et nous devons faire extrêmement attention à la manière dont nous commençons. Pour prendre un bon départ, nous devons agir avec diligence, patience et prudence. Les décisions prises à la hâte sous la pression d'ultimatums indus peuvent avoir des implications importantes. Bien entendu, nous tenons à cette enceinte en tant que seule plateforme multilatérale pour les négociations relatives au désarmement, et nous serions tous bien inspirés de nous en tenir strictement à cela.

Nous ne pouvons nous permettre de réduire cette instance à une enceinte servant à générer des controverses et des divergences politiques et à lancer des débats ne relevant pas du mandat de la Conférence, et d'ouvrir la voie à l'utilisation de la Conférence comme centre d'échange pour les animosités et les différends politiques. Une telle approche ne fera que polariser nos débats et nuire au multilatéralisme au moment même où nous en avons le plus besoin.

Ceci dit, nous insistons sur la nécessité de nous concentrer sur le fond et les travaux touchant au cœur du mandat de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, en mettant l'accent sur les quatre questions centrales. Nous pensons, tout comme les Pays-Bas et d'autres, que cette séance de la Conférence est d'une importance capitale dans la construction de l'avenir de la Conférence et de ses fonctions. Nous faisons écho à la préoccupation exprimée par d'autres délégations et vous demandons, Monsieur le Président, de poursuivre vos échanges avec les États membres en vue de l'élaboration d'un projet de programme de travail qui emporte l'adhésion de tous. À cette fin, toutes les parties doivent faire preuve de volonté politique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je prends la parole, tout d'abord, pour vous dire que nous sommes d'avis que vous avez exercé avec brio votre rôle de président de cette enceinte. Vous avez apporté une suite logique à l'initiative prise par l'Ambassadeur d'Ukraine au cours de la première présidence.

Selon moi, il y a eu une tentative sérieuse de nous proposer un projet de programme de travail et nous avons tous eu l'occasion de faire preuve de souplesse et de volonté politique pour adopter un tel programme. Mais cela s'est avéré impossible. Ce texte n'a pas pu faire l'objet d'un consensus dans le délai imparti. La deuxième meilleure option aurait été d'aller de l'avant avec le projet de décision que vous proposiez pour la création des organes subsidiaires, afin que les accomplissements de 2018 – l'impulsion que nous étions parvenus à donner avec les rapports, les débats et les discussions – et les efforts que nous avons déployés au cours de cette année-là n'aient pas été vains. Le résultat a été salué par de nombreuses parties, au sein et en dehors de cette salle, dont le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des ministres, qui se sont adressés à nous lors de la réunion de haut niveau et ont reconnu la qualité, la nature, l'importance et la pertinence des travaux que nous avons menés l'année dernière.

Il est dommage qu'en raison d'un manque de souplesse, d'une volonté politique insuffisante ou de l'absence d'une vision commune de l'importance de la Conférence du désarmement, nous risquions de nous retrouver cette année dans l'impossibilité de poursuivre les travaux de qualité que nous avons entamés. Je pense que, pour ceux qui souhaitent que des progrès soient accomplis sur les questions centrales de l'ordre du jour, telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, l'absence de décision n'ouvrira certainement pas la voie à de tels progrès et nous laissera avec un vide – un fossé – très préjudiciable dans la continuité de nos discussions.

Nous avons besoin de ceci, notamment car des processus sont en cours en dehors de la Conférence sur ces questions. Il est demandé, dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, que les résultats de ces exercices nous soient soumis pour examen. La plupart d'entre nous – nous tous, je pense – reconnaissons que la Conférence est la seule instance de négociation. Si tel est le cas, je pense que nous devons conserver la possibilité de mener un débat sérieux et disposer d'un ordre du jour pour ce débat.

Quant à ceux qui s'inquiètent d'une politisation, je suis convaincu que si une décision n'est pas prise pour travailler sur les questions de fond à l'ordre du jour, la politisation en sera renforcée et non diminuée. À mon sens, l'antidote à la politisation est de travailler sur le fond et sur les discussions relatives au désarmement, et de s'investir dans le débat sur le désarmement aux niveaux technique et politique.

Nous sommes très préoccupés par le cours des événements. Nous ne pensons pas que nous disposions d'une session entière pour poursuivre cette discussion. L'idée était que si nous n'étions pas en position d'adopter une telle décision au cours de votre présidence, nous ne pourrions probablement pas le faire plus tard dans l'année, étant donné qu'il n'y aurait plus suffisamment de temps. C'est donc maintenant ou jamais.

Ma délégation s'est efforcée de faire preuve de la plus grande souplesse pour qu'il soit possible d'aller de l'avant avec une décision. Nous ne sommes pas d'accord avec les membres qui mettent en doute en particulier l'impartialité de coordonnateurs potentiels. Je pense que nous pouvons compter sur tous les membres de cette instance pour faire preuve d'impartialité et remplir le mandat, quel qu'il soit, qui pourrait leur être confié par la Conférence, et ce, toujours sur une base très transparente, ouverte et consensuelle, la base sur laquelle nous travaillons. Nous sommes d'avis que vous avez respecté le Règlement intérieur et rempli toutes les exigences nécessaires. Et ma délégation est bien entendu disposée, jusqu'au dernier moment, à déployer tous les efforts nécessaires pour donner l'impulsion finale, pour autant que cette impulsion finale soit viable.

Bien sûr, je ne suis pas sûr à ce stade qu'il soit possible de surmonter une partie de la résistance apparemment persistante par des reformulations ou de nouveaux éclaircissements sur certains aspects de cette décision. Si c'est le cas, je suis prêt à fournir un effort supplémentaire, mais je pense que les membres pour qui ces questions restent en souffrance devraient nous faire savoir si cet effort supplémentaire en vaudra la peine ou non. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil pour sa déclaration. Je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Encore une fois, je suis d'accord avec l'Ambassadeur du Brésil. L'absence de décision aujourd'hui augmentera les risques de préjudice et de politisation. Nous voudrions réellement mener des travaux de fond cette année. Nous avons beaucoup apprécié la discussion menée au sein des organes subsidiaires l'année dernière et nous espérons pouvoir faire de même cette année. Nous trouvons par ailleurs utile de mettre un coup de projecteur sur nos pratiques de travail. Il s'agit selon nous d'une occasion à saisir pour l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement.

Nous ne devons pas oublier la manière dont cette instance est perçue dans l'ensemble du dispositif de désarmement. Si nous ne prenons pas de décision aujourd'hui,

après deux bonnes années de discussion, l'image de cette instance en pâtira. Nous pensons que, oui, l'instance fonctionne par consensus, mais qu'il existe différents moyens de parvenir à un consensus. Il faut d'une certaine manière se lancer et faire preuve de courage, nous mettre à l'épreuve et nous demander si cette décision est mauvaise au point d'exclure la perspective de mener des travaux de fond cette année. Pour l'Australie, ce n'est clairement pas le cas.

Vous avez joué votre rôle de manière très transparente, ouverte et de bonne foi. Nous pensons que nous sommes prêts à nous rallier au consensus et nous souhaiterions vraiment que la Conférence essaie de se prononcer sur cette décision. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie pour sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de la Suède.

M. Makarowski (Suède) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi également de vous remercier pour votre travail et vos efforts. Le terme « exemplaire » a été utilisé à cet égard. Je suis pleinement de cet avis. D'autres points de vue, que je ne partage pas, ont été exprimés. Certains points de vue, exprimés ouvertement ou implicitement, visaient à mettre en doute vos efforts et vos intentions. Ma délégation ne partage pas ces points de vue. Certaines délégations se sont dites déçues que leurs propositions n'aient pas été intégralement reprises dans votre projet de texte. Ce sentiment est partagé par la plupart d'entre nous, voire par l'ensemble d'entre nous. C'est la nature même du compromis.

Votre projet de proposition, tel que modifié oralement ce matin, constitue un compromis qui, avec la volonté politique nécessaire, devrait être acceptable pour tous. Ma délégation est clairement prête à se rallier au consensus sur votre proposition. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suède pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Après avoir écouté les déclarations faites aujourd'hui, mes doutes quant à l'interprétation du mot « consensus » dans cette salle se sont renforcés. Bien entendu, ce terme a toujours été quelque peu controversé au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais aujourd'hui, il semble interprété de deux manières radicalement différentes. Permettez-moi d'abord de saluer à nouveau personnellement les efforts déployés jusqu'à présent.

La République arabe syrienne a souligné à plusieurs reprises la nécessité que la Conférence du désarmement renoue avec ses travaux de fond en adoptant un programme de travail complet et équilibré conforme à son mandat de négociation. Malgré nos réserves concernant l'institutionnalisation de l'approche adoptée par la Conférence ces deux dernières années, laquelle supposait de renoncer à tenter de trouver un accord sur un programme de travail et de concentrer nos décisions sur la création d'organes subsidiaires de délibération qui font double emploi avec les travaux entrepris ailleurs, la Syrie s'est ralliée au consensus qui s'est dégagé l'année dernière et l'année d'avant. Néanmoins, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration ce matin, nous appuyons la création d'organes subsidiaires et les mesures visant à permettre à la Conférence de reprendre dès que possible ses travaux de fond.

Dans le même temps, nous sommes d'avis que des consultations supplémentaires doivent être menées concernant la désignation des coordonnateurs des organes subsidiaires. Comme on le sait fort bien, au cours de la session de l'année dernière, la Conférence a traité ces deux questions dans deux décisions séparées. Il en va de même pour l'approche adoptée pour le texte proposé sur les questions de procédure, en particulier en ce qui concerne la proposition relative à la coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer le fonctionnement de la Conférence et d'élargir sa composition. Il convient de clarifier plus avant ce mandat, mais les éclaircissements requis ne figurent pas dans le projet de décision proposé par la présidence, alors qu'il s'agissait là d'une demande formulée par de nombreux États. Nous souhaitons être informés du contenu du mandat en des termes clairs et par avance. Ma délégation a fait part de ces préoccupations pendant les consultations et toutes les séances

tenues au cours de votre présidence. Elle a adopté une position constructive sur le texte proposé, tout en continuant d'insister sur la nécessité de définir des critères pour le mandat ainsi que les attributions et l'étendue des tâches de la coordonnatrice spéciale sur les questions de procédure. Mais ces propositions n'ont pas été prises en compte dans le texte proposé pour le projet de décision. Comme nous l'avons déjà souligné à cet égard, nous ne pouvons soutenir l'élaboration à la hâte par le Président d'un mandat ouvert sur le fonctionnement et la composition de la Conférence sans que soient pleinement clarifiés le contenu de ce mandat et les propositions que devra présenter la coordonnatrice. En outre, nous ne pouvons approuver les dates butoirs artificielles qui ont été fixées.

Le texte proposé sous sa forme actuelle ne permet malheureusement pas de surmonter les divergences politiques dans cette salle. En réalité, comme nous avons pu l'entendre cet après-midi, il est source de divergences supplémentaires. Nous estimons que la présentation d'un seul projet de décision qui traite, sur un pied d'égalité, les questions relatives aux travaux de fond et les questions litigieuses de procédure est vaine et ne peut permettre d'atteindre un consensus dans cette salle. Il va sans dire que la présentation d'un projet de décision pour adoption et la tenue d'un vote sur ce dernier nécessitent l'accord de l'ensemble des membres de la Conférence. Le texte proposé n'est clairement pas suffisamment abouti pour être soumis pour adoption, étant donné qu'il ne répond pas aux préoccupations exprimées cet après-midi.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République arabe syrienne pour sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Zimbabwe.

M. Mushayavanhu (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous saluons également la présence du Directeur général. Ma délégation et moi-même tenons, comme d'autres l'ont fait aujourd'hui, à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés dans le cadre de l'élaboration du projet de décision dont nous sommes saisis. Nous souhaiterions également vous féliciter pour le professionnalisme avec lequel vous et votre délégation avez conduit les débats de la Conférence du désarmement depuis votre accession à la présidence. Je salue les efforts que vous avez déployés pour synthétiser les vues divergentes au sein de cette instance, afin d'aboutir à un projet de décision qui pourrait être approuvé par la Conférence.

Même si le Zimbabwe espérait l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence, ce qui aurait dû être fait, selon nous, depuis longtemps, l'initiative actuelle, qui tente de faire fond sur les travaux menés au sein des organes subsidiaires l'année dernière, demeure essentielle alors que nous cherchons à aplanir les divergences qui nous empêchent de parvenir à un consensus. Nous sommes conscients que certaines délégations ne se sentent pas à l'aise avec certaines parties du projet de décision actuel. Nous conservons toutefois l'espoir qu'il sera possible de surmonter ces divergences afin que le reste de l'année puisse être consacré à des discussions de fond. Nous restons ouverts sur la version finale de la décision.

Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Zimbabwe pour sa déclaration et je redonne la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais à présent revenir à la déclaration que nous avons préparée pour la séance de ce matin. Elle commençait par des remerciements vous étant adressés pour les efforts que vous avez déployés en vue de l'adoption d'une décision par consensus. Nous comptons ensuite ajouter que nous estimons que nous approchons d'un texte sur lequel nous pourrions parvenir à un accord digne de ce nom, mais que nous ne pouvions pas accepter de délai artificiel tant que des divergences substantielles subsisteraient. Les problèmes soulevés par votre projet de décision sont trop complexes pour être résolus par les efforts que vous fournissez de bonne foi dans le but de parvenir à un consensus. La délégation cubaine se montre constructive et fait preuve de souplesse depuis le début. Je vais énoncer mes raisons, afin qu'elles soient consignées. Depuis le premier jour, nous

avons été clairs et transparents dans toutes les propositions que nous vous avons soumises, et vous les avez accueillies de bonne grâce.

Nous faisons partie des délégations qui défendent et croient fermement en la Conférence du désarmement, dont le mandat est très clair. Il s'agit de la seule enceinte pour la négociation d'instruments de désarmement juridiquement contraignants. Néanmoins, cela fait vingt ans, voire plus, qu'elle ne remplit pas le mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale. Nous maintenons que les organes subsidiaires, que nous avons soutenus l'année dernière et sommes prêts à soutenir cette année, ne constituent pas, au vu de l'impasse évidente dans laquelle se trouve la Conférence, la solution la mieux adaptée, mais qu'ils pourraient tout de même nous permettre d'avancer. Ces organes subsidiaires, si nous répétons l'exercice de l'année dernière, comme nous le proposons à présent, ont pour vocation de délibérer, et non de négocier. Ils ne constituent pas un programme de travail qui est soumis pour adoption par la Conférence du désarmement. Une décision sur l'adoption d'un programme de travail est laissée en suspens, et peut-être que nous pourrions faire de même avec ce projet de décision, qui nous éloigne encore plus du mandat de négociation d'instruments juridiquement contraignants.

Nous avons fait et continuons de faire preuve de souplesse en acceptant la création de ces organes subsidiaires, malgré les doutes que nous avons exprimés, car nous comprenons qu'avec de la bonne volonté, ces discussions pourraient nous aider à nous acquitter de nos obligations. Nous avons rejoint la Conférence du désarmement et y siégeons avec cette bonne volonté. Il aurait été très judicieux d'accepter les nombreuses propositions en faveur, par exemple, d'une répétition de ce qui a été fait l'année dernière, lorsque les organes subsidiaires ont été créés, étant donné qu'ils avaient alors été créés par consensus. Mais cette année, nous insistons pour compliquer cette proposition et ce consensus. Ce n'est ni notre délégation ni, probablement, les délégations ayant exprimé des doutes qui ont souhaité compliquer le projet de décision.

Cuba soutient pleinement l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et serait pour le moins favorable à une démarche visant à rendre la Conférence plus efficace. Nous sommes disposés à participer à un débat honnête et constructif sur ces questions ; toutefois, nous n'accepterons pas, comme nous le disons depuis le premier jour, que ces questions soient utilisées pour continuer de politiser la Conférence. Les deux propositions figurant à présent dans le projet de décision ont été examinées mais non adoptées récemment, et la raison n'en est pas tant l'absence de soutien de ces propositions par notre délégation que leur remise en question par certaines délégations qui, aujourd'hui, les soutiennent de manière hypocrite.

Nous ne rompons pas d'accords conclus par consensus pour empêcher d'autres États de participer à la Conférence du désarmement. Nous n'enfreignons pas le Règlement intérieur de la Conférence – et je suis pleinement d'accord avec mes collègues sur le fait que les actions ont des conséquences. C'est la raison pour laquelle nous devrions tous réfléchir, collectivement, à l'ensemble des actions entreprises par un groupe de délégations à la Conférence depuis l'année dernière et à la manière dont elles ont nui à la confiance que nous nous devons en tant que négociateurs. C'est dans ce contexte que nous avons été ou que nous sommes obligés d'examiner un texte qui ne fait clairement pas l'objet d'un consensus.

Alors que votre proposition était à l'examen, plusieurs délégations, dont certaines qui y étaient pleinement favorables, vous ont demandé, par exemple, de veiller à ce que les travaux des coordonnateurs spéciaux soient définis à l'avance, ce qui revient à fixer un calendrier pour leurs séances formelles et informelles. Bien entendu, nous sommes accommodants : nous n'avons jamais demandé une, deux, trois ou quatre séances. Nous vous avons laissé le soin de choisir. Cette souplesse n'a toutefois eu pour réponse que le silence. De mémoire, personne dans cette salle ne s'est opposé à ce que nous nous efforcions de faire en sorte que cette institution, dont nous nous préoccupons tous tellement, fonctionne de manière prévisible. Il n'est pourtant tout simplement pas tenu compte de cette préoccupation.

Des questions ont été posées afin de déterminer pourquoi la coordonnatrice spéciale chargée de l'amélioration du fonctionnement de la Conférence et de l'élargissement de sa

composition est censée présenter son rapport lors de la deuxième partie de la session annuelle – à savoir dans quelques semaines et non à la fin de la session, ce qui serait logique et correspondrait à ce que feraient les autres coordonnateurs. Nous n'avons pas reçu de réponse à cette question non plus. Nous avons également demandé que le mandat de cette coordonnatrice soit défini ou plus clairement énoncé et nous sommes disposés à entendre toute proposition allant dans ce sens. Personne n'a soulevé d'objection ; mais il n'y a aucun mandat. La coordonnatrice spéciale a un chèque en blanc qu'elle peut utiliser quand et comme bon lui semble.

Je vous le dis très clairement : si nous ne prenons pas de décision sur les organes subsidiaires cette année, ce n'est pas à cause de nous ou à cause des délégations qui ont raisonnablement mis en évidence les dangers que présentent les nouvelles idées que certains ont tenté d'inclure dans ce projet de décision. Au contraire, nous sommes disposés à reproduire l'exercice de l'année dernière – à mettre en place les quatre organes subsidiaires sur les questions centrales – et nous pourrions même faire preuve de souplesse et accepter de travailler avec des coordonnateurs spéciaux sur les nouvelles questions, bien que cela constitue tout de même une rupture, pour laquelle nous n'avons entendu aucune explication satisfaisante, avec la pratique que nous avons approuvée l'année dernière.

Étant donné que nous souhaitons tous travailler sur les véritables questions de fond dont est saisie la Conférence du désarmement, adoptons une décision similaire à celle de l'année dernière, mais sans qu'elle ne dépende de nouvelles propositions mystérieuses et obscures dont la portée et les conséquences immédiates sont floues. Laissons en suspens ce que vous proposez. Si nous souhaitons véritablement travailler sur les questions de fond, demandons-nous s'il ne serait pas logique de simplement réfléchir à la manière dont nous avons mené des travaux de fond l'année dernière – une manière qui faisait consensus –, puis examinons la question des coordonnateurs et du calendrier des travaux, et voyons si une discussion de fond sur la procédure est justifiée.

En fait, nous avons déclaré lors de séances précédentes que nous ne voyions pas d'objection à participer à des séances sur les questions de procédure, étant donné que Cuba est favorable à l'élargissement de la composition de la Conférence et pourrait également appuyer une amélioration de ses méthodes de travail, pour autant que le Règlement intérieur de la Conférence soit respecté et que la Conférence ne soit pas utilisée, comme nous l'avons vu séance après séance, pour piétiner les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ou comme un outil servant à prendre des décisions dont les seuls objectifs sont de s'immiscer dans les affaires intérieures des États et de dévaloriser le principe de l'égalité souveraine de tous les États. Ce n'est pas nous qui nous levons et quittons la Conférence du désarmement lorsque quelqu'un qui n'est pas d'accord avec nous s'exprime ; au contraire, nous écoutons alors avec attention.

Je pense donc que pour renforcer la confiance, nous devons nous montrer totalement transparents et ne pas franchir, je le répète, ne pas franchir les lignes rouges qui, comme cela apparaît clairement depuis le début, doivent être tracées. Nous sommes tout à fait disposés à travailler comme nous l'avons fait l'année dernière, mais nous n'accepterons pas la promotion d'initiatives, au sein de la Conférence du désarmement pour le moins, qui visent à violer la Charte des Nations Unies. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadrice du Mexique.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation pour votre travail à la tête de la Conférence du désarmement, la volonté dont vous avez fait montre dans la recherche d'un consensus et la transparence dans laquelle vous avez conduit toutes ces discussions. Ma délégation vous remercie sincèrement, car vous avez non seulement fait preuve d'ouverture et d'inclusivité, mais vous avez aussi été attentif à toutes les préoccupations dans votre tentative de mettre tous les membres d'accord.

De toute évidence, ma délégation, comme tout le monde le sait je pense, est préoccupée pour d'autres raisons que celles que nous avons entendues tout au long du débat de cet après-midi. Nous avons toujours été convaincus – et nous sommes d'accord ici avec la délégation cubaine – que le mandat de la Conférence était la négociation d'instruments

juridiquement contraignants. Il s'agit là de l'objectif premier que nous devons poursuivre. Nous avons tous réfléchi à des idées nouvelles pour y parvenir, mais sans succès. Néanmoins, le Mexique est également conscient que, si ce n'est pas par le dialogue, si ce n'est pas par la recherche du consensus, nous ne serons pas en mesure d'atteindre l'objectif que nous poursuivons tous, d'autant plus dans une situation internationale aussi complexe. Je voudrais simplement dire que, malgré ses réserves, ma délégation était prête à se rallier au consensus en adoptant cette décision, car nous avons toujours fait preuve de la souplesse nécessaire pour parvenir à un consensus.

Nous considérons en outre la désignation des coordonnateurs – en particulier dans le but de déterminer les moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence et d'en élargir la composition – comme un volet important de cette décision. Pourquoi disons-nous depuis toujours qu'il existe un problème fondamental au sein de la Conférence du désarmement, un problème qui nous empêche d'avancer dans la négociation d'instruments juridiquement contraignants ? La raison réside en partie dans la dynamique qui caractérise notre travail, les procédures dans le cadre desquelles nous fonctionnons. On assiste à une microgestion excessive du travail de tous, nous ne pouvons pas avancer dans une telle dynamique, et le fait que cette décision couvre ces questions est, selon nous, un pas en avant.

Nous voulons souligner qu'une partie de ce qui est mentionné porte sur la tenue de consultations avec les États membres. Nous sommes conscients qu'aucun progrès ne pourra être réalisé sans consensus, mais nous pensons qu'il s'agit d'un bon début. À cet égard, je souhaiterais simplement répéter que, même si, pour le Mexique, il est très important d'entamer les véritables travaux de la Conférence du désarmement et d'arrêter les faux-semblants qui nous font tant de tort à tous, nous comprenons bien que dans votre projet de texte, la décision prise aujourd'hui est très importante, étant donné qu'elle déterminera si nous poursuivrons le dialogue, si nous continuerons d'œuvrer à la conclusion des accords qui nous permettront de négocier des instruments juridiquement contraignants ou si nous poursuivrons simplement des discussions semblables à celles de ces dernières semaines, voire des discussions encore plus politisées. Ce que ma délégation voudrait, c'est un dialogue sur les questions de fond. Nous sommes d'avis que les questions de procédure devraient à présent passer au second plan, et c'est pourquoi nous étions prêts à soutenir le projet de décision que vous avez soumis. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres orateurs qui vous ont remercié vous et votre équipe pour le dur travail que vous avez fourni afin de nous faire progresser dans notre entreprise commune – raviver cette instance et maintenir la lente dynamique que nous sommes péniblement parvenus à mettre en place au cours des deux dernières années au moins. Je tiens à vous féliciter pour l'excellente conduite de la présidence de ce groupe, que vous exercez de manière très équilibrée, transparente, souple et très professionnelle.

Comme ma délégation l'a clairement fait savoir à la séance de mardi, nous soutenons votre projet de décision, tel qu'oralement modifié, et nous sommes disposés à nous rallier au consensus afin que cette instance puisse avancer. Néanmoins, après avoir entendu les déclarations des différentes délégations – et même si je comprends totalement leur situation, leurs positions et leur interprétation du projet de texte –, je ne peux que dire qu'il est quelque peu frustrant et perturbant que nos efforts collectifs des quatre ou huit dernières semaines, sous votre présidence et celle de l'Ukraine, semblent toucher à leur fin, en vain. Je souhaiterais éviter d'utiliser le mot « échec », mais malgré tous les efforts remarquables que vous, Monsieur le Président, et nombre d'entre nous, les délégations, avons déployés pour parvenir à un accord – nous, les États membres, sommes proches d'un consensus – il semble que nous soyons à nouveau sur le point d'échouer, ce qui est une déception non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, qui attend de nous un minimum de résultat.

Je suis quelque peu frustré, et pas seulement parce que nous ne parvenons pas à un consensus et à établir notre plan de travail pour cette année ; je suis quelque peu frustré, car je ne peux m'imaginer quelle sera la suite si nous n'adoptons pas ce projet de décision le plus élémentaire pour faire avancer nos travaux. Si nous ne le faisons pas, j'ai le sentiment que nous serons enfermés dans un cercle vicieux sans fin, duquel nous – peut-être nous tous – ne pourrions pas sortir. Nous avons sans doute non seulement perdu du temps, mais aussi gaspillé l'argent de nos propres contribuables. Mais, encore une fois, le pessimisme n'est peut-être pas une réaction judicieuse – nous pourrions encore faire de notre mieux pour rester optimistes pour notre avenir commun. Ma délégation est prête et disposée à coopérer avec vous et les autres collègues, délégations et amis pour façonner notre avenir commun et raviver l'instance à laquelle nous appartenons tous. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre dur labeur et les efforts déployés par votre équipe. Je suis d'avis que vous avez travaillé dans la transparence et que votre approche était très inclusive.

Après avoir écouté les débats menés dans cette salle, je suis de plus en plus conscient de l'importance de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Et je me demande comment cet objectif peut être atteint en l'absence d'organes subsidiaires. C'est ce à quoi doivent réfléchir les présidents, et tous les États parties devraient réfléchir à la manière d'assurer le fonctionnement efficace de la Conférence. Sans évoquer les organes subsidiaires ou le groupe de travail sur la voie à suivre, de nombreux débats très interactifs ont été menés lors de nos séances plénières par le passé, sur la République populaire démocratique de Corée, sur les missiles et sur de nombreuses autres questions, dont le programme de travail. Ce que j'espère vraiment, c'est que les prochaines présidences définiront un plan précis pour leurs quatre semaines de présidence, afin que les États membres puissent se préparer et débattre des sujets de fond. Je pense que ce n'est qu'ainsi que nous pourrions sortir de cette impasse. Mais, encore une fois, je voudrais préciser que si nous ne pouvons convenir de mettre à profit et d'approfondir le travail effectué l'année dernière, nous ne progressons pas. Nous pouvons travailler sur la base de la valeur ajoutée, mais si nous poursuivons sur cette voie, alors nous ne parviendrons pas à un consensus et nous ne pourrions pas avancer.

Pour conclure, j'appelle les présidences suivantes à faire preuve de suffisamment de transparence et de prévisibilité pour nous permettre de travailler dur au sein de la Conférence. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour sa déclaration. Je donne une nouvelle fois la parole à l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Certaines déclarations prononcées ici nous font penser encore plus et arriver à une conclusion encore plus assurée que le projet de décision dont nous sommes saisis n'est pas encore mûr. Nous avons écouté avec une très grande attention, par exemple, la longue déclaration de la délégation russe sur une série de questions de fond liées au rôle politique, philosophique et diplomatique de la Conférence du désarmement et les sujets sur lesquels elle travaille. Face à une déclaration aussi complète, il nous semble que nous ne pouvions que saluer la mise en évidence de points importants à considérer.

Nous avons ensuite écouté très attentivement la déclaration de la délégation cubaine, qui a évoqué des questions de procédure – et je félicite la délégation cubaine d'avoir analysé les règles et règlements sur une série de points examinés ici et d'avoir réfléchi aux questions de fond concernant le projet de décision. Nous avons également écouté avec un grand intérêt les déclarations faites par les délégations syrienne et iranienne, et c'est pourquoi, à la suite de ces quatre déclarations, nous ne formulerons que quelques brèves observations. Nous commencerons par déclarer, clairement et résolument, que nous sommes convaincus qu'aucun pays ici n'a de doutes quant aux intentions du Président. Du moins, la délégation vénézuélienne n'en a aucun. Au contraire, nous avons reconnu à

plusieurs reprises l'objectivité et la transparence dont le Président a fait montre dans ses tentatives de concilier les vues exprimées par les délégations.

Dans le cas particulier du Venezuela, nous avons rencontré le Président à deux reprises, et il nous a écoutés avec beaucoup de respect. Nous lui avons fait part, de manière très spécifique, de préoccupations, et il nous a assuré qu'il les garderait à l'esprit et en discuterait avec les autres. Nous sommes certains que le Président a mené ces discussions et est arrivé à la conclusion à laquelle il devait arriver, car si le Président bénéficie évidemment d'un cadre d'autonomie au sein duquel opérer, il ou elle doit avant tout tenir compte de l'avis de l'ensemble de ses interlocuteurs. Ceci dit, je souhaiterais réitérer que ma délégation était d'avis que le document dans lequel figure le projet de décision constituait un bon point de départ pour la conclusion d'un accord, pour la recherche d'un consensus. Et nous l'avons déjà dit lors des précédentes séances. Notre préférence allait à l'examen d'un programme de travail et au lancement de négociations sans délai, même si nous pouvions accepter la création des organes subsidiaires, étant entendu qu'ils constituent ou pourraient constituer un outil pour atteindre l'objectif ultime, qui n'est autre que la reprise des travaux de fond de la Conférence. Nous avons également proposé – une proposition qui, malheureusement, n'a pas été acceptée – qu'un organe subsidiaire soit créé pour étudier les questions émergentes et les nouvelles technologies : en d'autres termes, qu'il y ait cinq organes subsidiaires et non quatre.

Nous avons déclaré que la désignation d'un coordonnateur spécial n'était pas le moyen le plus approprié d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la Conférence et de sortir de l'impasse, étant donné qu'une telle désignation soulèverait des interrogations, surtout du fait que certaines délégations ici ont ouvertement affirmé que la revue proposée de l'efficacité et de la composition de la Conférence avait des fins politiques. Nous avons prévenu ces délégations que l'échec d'initiatives similaires montrait que, dans les faits, aucune révision des méthodes de travail ne pouvait garantir la sortie de l'impasse en l'absence de la volonté politique nécessaire. Donc quelle est la valeur ajoutée de l'adoption, encore une fois, d'une stratégie qui s'est avérée inefficace ?

Le mandat donné au soi-disant coordonnateur spécial chargé d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la Conférence et d'examiner la question de sa composition, comme l'ont dit d'autres délégations, reste trop ambigu et sujet à une interprétation erronée. À cet égard, et afin de formuler une proposition qui nous aiderait à parvenir à un accord, la délégation vénézuélienne fait écho aux propositions d'autres délégations pour plusieurs pistes de travail possibles. Je ne souhaite pas répéter ici ce que nous avons déjà dit à plusieurs occasions, y compris au Président, à savoir que le projet de décision devrait être scindé en deux parties, une sur les cinq organes subsidiaires, dont celui consacré aux questions émergentes et aux nouvelles technologies, et une autre sur la désignation du coordonnateur spécial chargé des questions de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de la Conférence et de l'élargissement de sa composition. Il pourrait aussi être scindé en une décision portant création des cinq organes subsidiaires, y compris celui sur les questions émergentes et les technologies, et une deuxième décision par laquelle serait désigné un coordonnateur spécial chargé de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de la Conférence et de la question de sa composition, et une troisième précisant le nom des personnes qui assumeraient le rôle de coordonnateurs des organes subsidiaires ou de coordonnateur spécial.

Ces suggestions ont été faites dans le seul but d'aider à trouver une piste qui nous permettrait d'atteindre un consensus, et les pays qui avaient des doutes sur l'un ou l'autre aspect de ces suggestions ont eu l'occasion de les exprimer. Comme le montre le projet de texte dont nous sommes saisis, aucune piste de ce type n'a pu être trouvée, et étant donné que le projet de décision ne tient pas compte des suggestions formulées par notre délégation et d'autres délégations, nous, comme d'autres délégations, ne sommes pas en mesure de nous rallier au consensus.

Nous espérons que ceux qui assureront les présidences suivantes seront capables d'exercer leur autorité légitimement, pleinement et dans le respect des principes fondamentaux du droit international, et qu'il n'y aura pas de tentative de sabotage de la présidence et de son travail, comme cela s'est vu par le passé. Espérons que les prochaines présidences pourront faciliter la poursuite des discussions sur les questions à l'examen.

Je répète encore une fois que le Venezuela fait montre de la volonté politique nécessaire pour aider la Conférence du désarmement à remplir son rôle en tant que seule instance de négociation pour les questions de désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Venezuela pour sa déclaration et donne la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mahomed (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous voudrions saluer la présence du Directeur général. Je voudrais aussi vous remercier sincèrement pour la manière dont vous vous êtes acquitté de vos responsabilités. Vous avez fait preuve de professionnalisme, de transparence et de sérieux, et nous voudrions vous en féliciter.

D'emblée, je tiens à dire que l'adoption d'une décision ne peut être assimilée à l'adoption d'un programme de travail. Ma délégation a indiqué par le passé qu'elle appuyait tous les efforts visant à permettre à la Conférence de reprendre ses travaux et à ouvrir la voie aux négociations. Je souhaiterais réitérer avec force que la responsabilité première de la Conférence, à chacune de ses sessions, est d'adopter un programme pour pouvoir entreprendre des travaux de fond. Mais nous devons tous faire preuve de souplesse. Nous sommes d'avis que les requêtes formulées par de nombreuses délégations s'étant exprimées plus tôt aujourd'hui en faveur d'un délai supplémentaire pour examiner le projet de décision sont justifiées. Tant de questions restent sans réponse, en particulier en ce qui concerne les attributions et le mandat de la coordonnatrice spéciale chargée de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. De nombreuses délégations, aujourd'hui même encore, ont également soulevé d'autres questions de fond qui, selon elles, pourront améliorer la décision.

Ma délégation a précédemment soulevé la question du fonctionnement efficace de la Conférence, et nous avons besoin de réponses pour prendre une décision éclairée. Nous sommes, tout comme notre collègue de Cuba l'a dit plus tôt, très hésitants à l'idée de signer un chèque en blanc. Nous plaiderions dès lors fermement en faveur d'un délai supplémentaire, afin que des réponses puissent être apportées à nos questions ainsi qu'à celles soulevées par de nombreuses autres délégations.

Le point de vue de l'Afrique du Sud sur les organes subsidiaires est bien connu, mais comme je l'ai dit plus tôt, nous devons tous faire preuve d'une certaine souplesse. Dans un esprit de compromis, si nous devons plaider pour un délai supplémentaire afin d'examiner le projet de décision, peut-être est-ce quelque chose auquel nous devrions sérieusement réfléchir. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Herráiz España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation se joint bien évidemment aux délégations qui vous ont remercié et félicité pour les efforts que vous avez déployés ces dernières semaines en vue d'aboutir à un programme de travail. Nous savons également gré au Directeur général de sa présence cet après-midi. La vérité est que, depuis des années, les travaux de la Conférence du désarmement doivent toujours être abordés avec souplesse, un esprit constructif et de la volonté politique, et je pense que cela est d'autant plus urgent que nous sommes tous au fait de la situation de sécurité préoccupante, des tensions bien connues qui compromettent la stabilité stratégique, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue prochainement et des appels pressants à agir adressés à la Conférence. La liste est très longue, et il va sans dire que nos discussions techniques entrent dans le cadre de notre mandat qui est, bien sûr, de négocier des traités juridiquement contraignants.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un document, dans lequel il est simplement proposé que nous tenions des discussions techniques sur une série de questions à l'ordre du jour habituel de la Conférence du désarmement. Il se trouve que l'une de ces questions, les technologies émergentes et les nouvelles menaces, ne se prête pas à être examinée par un organe subsidiaire, mais bien par un coordonnateur spécial. Que cette question soit examinée par un coordonnateur ou un organe subsidiaire ne devrait aucunement nous

amener à contester la pertinence du plan de travail proposé. D'autres pourraient tout aussi bien souhaiter que cette question soit examinée par un organe subsidiaire. Je pense que nous devons tous comprendre que tout ne sera pas toujours de notre goût et c'est ainsi que nous en arrivons à la question sensible qui est l'objet de notre attention aujourd'hui, à savoir la désignation d'un coordonnateur chargé d'examiner les méthodes de travail. Le mandat de ce coordonnateur sera également de réfléchir à l'élargissement de la Conférence et d'étudier des pistes pour renforcer l'efficacité de la Conférence.

Je me demande quelle délégation pourrait s'opposer à une analyse, effectuée de bonne foi, dans la transparence et objectivement, de la manière de débattre au mieux du renforcement de l'efficacité de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que les discussions que tiendra le coordonnateur spécial offriront à toutes les délégations, à l'ensemble des délégations, l'occasion d'exprimer les positions qu'elles jugent les plus appropriées.

Je suis dès lors d'avis que nous ne devons pas avoir d'idée préconçue ou montrer de parti pris contre ce type de discussions et qu'elles doivent être conduites avec la transparence et l'objectivité nécessaires. Nous pourrions ainsi donner du travail à la Conférence pour cette session. Autrement, je me demande ce que nous parviendrons à accomplir, quelles autres solutions s'offriront à nous s'il n'est pas donné suite au programme de travail. Peut-être que les prochaines présidences y parviendront. Mais je pense que l'urgence pour nous d'accomplir notre mission au sein de la Conférence devrait clairement nous permettre d'avancer avec votre proposition. C'est ce que souhaiterait ma délégation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Espagne pour sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Équateur.

M. Izquierdo Miño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je salue tout d'abord la présence du Directeur général. À ce stade-ci du débat et au vu des circonstances, ma déclaration sera très brève et très spécifique. Ma délégation est d'avis que le document dont nous sommes saisis est le résultat d'efforts considérables visant à concilier les points de vue différents exprimés lors des séances que vous avez présidées. Ma délégation estime que le projet de décision constituait donc un outil important pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux. Il est néanmoins évident que la volonté politique pour l'adopter fait défaut. Il a été indiqué à plusieurs reprises qu'il était urgent que la Conférence, en tant que seule instance de négociation sur le désarmement, progresse dans ses travaux de fond. Il est dès lors de notre responsabilité de prendre des mesures qui permettront de faire avancer les travaux et de trouver un moyen de sortir de la situation qui paralyse la Conférence depuis trop longtemps.

Monsieur le Président, nous sommes convaincus qu'au cours de votre présidence, les discussions ont été orientées dans la bonne direction, et nous vous félicitons encore une fois pour la manière extraordinaire, hautement professionnelle et transparente dont vous avez conduit ces discussions. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Équateur pour sa déclaration.

Mesdames et Messieurs, j'observe qu'aucune autre délégation ne demande la parole. Je vais donc vous expliquer ce qui va se passer à présent. Au cours des quatre dernières semaines, j'ai travaillé sans relâche pour tenter de concilier au mieux les intérêts différents représentés dans cette salle. J'ai clairement indiqué – tout comme de nombreuses délégations l'ont fait également – que la deuxième présidence était le bon moment pour le faire et que nous voulions essayer de trouver un moyen de structurer nos travaux pour cette année d'ici à la fin de la présidence du Royaume-Uni.

J'ai fait savoir la semaine dernière que je voulais qu'une décision soit arrêtée cette semaine sur la base du projet de texte équilibré que nous avons produit, lequel, à mon sens, représente le meilleur moyen – voire le seul moyen possible – de structurer nos travaux cette année. Mardi, j'ai demandé aux délégations de solliciter leurs instructions finales afin qu'elles puissent se prononcer aujourd'hui. Sur la base de certaines modifications proposées en séance mardi, j'ai diffusé hier, par courtoisie envers les délégations, ces

modifications orales, afin de faciliter notre conversation aujourd'hui, et je déplore que certaines délégations n'aient pas accueilli cette courtoisie dans l'esprit dans lequel elle a été offerte.

Ce matin, j'ai présenté le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2, tel que modifié oralement, et j'ai indiqué qu'il s'agissait pour nous de décider si nous souhaitions ou non collectivement utiliser la session de 2019 pour développer et approfondir les travaux que nous avons menés l'année dernière. J'ai écouté avec attention le débat de cet après-midi et je dénombre au moins sept délégations qui ne peuvent se rallier au consensus sur ce projet de texte, donc je dois en déduire que la réponse est que nous ne le souhaitons pas.

Chers collègues, je suis déçu pour la Conférence du désarmement que nous ne soyons pas parvenus collectivement à un accord pour poursuivre les discussions de fond au sein des organes subsidiaires cette année. Nous avons perdu la dynamique que nous avions créée l'année dernière. Aux délégations qui étaient prêtes à se rallier au consensus, je suis désolé que vos efforts aient été vains. Mais je vous remercie pour votre souplesse et votre volonté de faire des compromis dans l'intérêt supérieur de préparer le terrain pour des négociations futures au sein de cette instance.

Je donne à présent la parole à notre Secrétaire général, M. Møller.

M. Møller (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je regrette vivement que le projet de décision n'ait pu être adopté aujourd'hui. C'est bien entendu votre droit souverain et votre décision souveraine, mais je crains que cela ne mine encore plus la confiance que le monde place dans la capacité de la Conférence du désarmement à remplir la mission pour laquelle elle a été créée.

L'année dernière, les organes subsidiaires ont mené des travaux opportuns et concrets. La profondeur des débats qui ont eu lieu au sein des organes subsidiaires a confirmé l'importance d'aiguiser et de mettre à profit les connaissances extraordinaires que recèle cette instance multilatérale, afin de faire avancer les débats sur des questions d'une importance existentielle pour les États membres de cette Conférence. La création d'organes subsidiaires pour les quatre questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence ainsi que la désignation de deux coordonnateurs spéciaux auraient offert à la Conférence des occasions précieuses de poursuivre les travaux de fond commencés l'année dernière et de se pencher sur d'autres domaines d'actualité, tels que les questions émergentes et les nouvelles technologies, l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, et l'élargissement de sa composition.

Les questions émergentes et les nouvelles technologies révolutionnent nos vies ; ne pas discuter de leur impact dans le cadre de l'ordre du jour de la Conférence est franchement anachronique et n'est pas dans l'intérêt de l'humanité. Des débats ont été menés sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence au fil des années. La désignation d'un coordonnateur spécial aurait été un signal positif à l'appui d'une discussion et d'un échange de vues sur les problèmes qui perturbent le fonctionnement quotidien de notre Conférence. Il va sans dire que l'élargissement de la composition de la Conférence doit, à tout le moins, faire l'objet d'un débat. La revue périodique de la composition de la Conférence est prévue dans le Règlement intérieur.

Néanmoins, tout ceci étant dit, la Conférence demeure un outil à la disposition de ses États membres, qui peuvent l'utiliser de la manière qu'ils jugent appropriée. Et même si, comme je l'ai dit, je déplore l'issue de cette journée, je vous assure, en tant que Secrétaire général de la Conférence, de mon appui personnel et de celui du secrétariat pour votre travail important.

Enfin, je saisis cette occasion pour vous informer que je compte organiser, à la demande de la société civile et à votre demande, un quatrième Forum de la société civile de la Conférence du désarmement plus tard cette année. Je vous communiquerai dans les semaines à venir, par l'intermédiaire du secrétariat, des propositions concernant la configuration, le contenu et les personnes-ressources, afin que cet événement puisse être l'occasion d'un dialogue et d'interactions qui pourront enrichir utilement nos travaux et vos

travaux. J'attends avec impatience vos observations et suggestions, afin que nous puissions préparer un événement utile et tourné vers l'avenir.

Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration ainsi que pour son appui constant aux travaux de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, la prochaine séance plénière se tiendra le mardi 19 mars 2019, sous la présidence des États-Unis d'Amérique. Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique. Monsieur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je souhaiterais vous remercier vous et votre délégation d'avoir travaillé sans relâche pour parvenir à un accord sur une décision afin de faire avancer la Conférence du désarmement. Cet accord ne devait malheureusement pas voir le jour. Mais vous et votre équipe pouvez être fiers de tout le travail que vous avez effectué.

En ce qui concerne la présidence des États-Unis, mon équipe et moi-même prévoyons de consulter des États membres clefs, afin de déterminer s'il est possible de trouver des éléments susceptibles de constituer la base d'un programme de travail. Je sais que cela ne sera pas facile, mais j'ai pour obligation d'essayer.

Le premier événement de la présidence des États-Unis sera un discours à la Conférence de la Sous-Secrétaire d'État américaine chargée de la maîtrise des armements, de la vérification et de la conformité, M^{me} Yleem D. S. Poblete, le mardi 19 mars à 10 heures. Juste avant ce discours, je donnerai un aperçu des autres séances et activités de la Conférence et du calendrier pour le reste de la présidence des États-Unis.

Encore une fois, Monsieur le Président, merci pour les efforts que vous et les autres membres de votre délégation avez déployés pour essayer que la Conférence reprenne ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration et ses aimables paroles et je l'assure lui et sa délégation de notre plein soutien dans l'exercice de ses fonctions de Président de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, ceci conclut nos travaux d'aujourd'hui, ainsi que les travaux se déroulant sous la présidence britannique de la Conférence. Ce fut un honneur pour le Royaume-Uni d'exercer la présidence de cette instance, et pour l'essentiel un plaisir. Je vous remercie tous pour votre soutien ces quatre dernières semaines. Je tiens également à adresser officiellement mes sincères remerciements à mes collègues du secrétariat, aux membres du personnel des services de conférence et à nos excellents interprètes pour leur appui sans faille à nos travaux.

Avant de terminer, je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, malgré une issue profondément décevante, vous et votre équipe méritez une salve d'applaudissements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie pour son aimable geste.

Mesdames et Messieurs, la séance est levée.

La séance est levée à 17 h 5.